



Commission
européenne



COMMUNIQUER SUR LA
POLITIQUE DE COHÉSION
PÉRIODE 2021-2027

Politique
régionale et
urbaine

SOMMAIRE

1. INTRO – MIEUX COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE POUR LE BÉNÉFICIE DE TOUS	4
2. LES NOUVEAUTÉS DU RÈGLEMENT 2021-2027	6
3. RESPONSABILITÉS DES ÉTATS MEMBRES	9
3.1 Comment structurer au mieux le site Web national unique?	9
3.2 Comment les États membres doivent-ils assurer la visibilité des opérations d'importance stratégique?	14
4. COORDINATEUR NATIONAL DE LA COMMUNICATION ET RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION	15
4.1 Quel est le rôle du coordinateur national de la communication et du responsable de la communication?	15
4.2 Comment le coordinateur de la communication doit-il impliquer les organismes listés dans l'article 43? Quelles autres parties prenantes devraient être impliquées? What other stakeholders would be important to be involved?	17
4.3 Comment fonctionnera le réseau des responsables de la communication?	17
5. RESPONSABILITÉS DES AUTORITÉS DE GESTION	18
5.1 À quoi doit ressembler une page Web/un site Web du programme?	19
5.2 Quelles sont les informations qui doivent figurer sur le site Web du programme?	20
5.3 Quelles doivent faire les autorités de gestion pour se conformer au mieux à l'obligation de publication préalable des informations relatives aux appels prévus?	23
5.4 Comment la liste des opérations doit-elle être établie?	25
6. RESPONSABILITÉS DES BÉNÉFICIAIRES	26
6.1 Comment un bénéficiaire peut-il signaler le soutien de l'UE sur les comptes des médias sociaux?	28
6.2 Combien de temps un panneau d'affichage ou une plaque doivent-ils rester en place?	28
6.3 Quelles sont les obligations supplémentaires pour les projets d'importance stratégique?	29
6.4 Comment les États membres doivent-ils déterminer le taux de correction financière?	29
6.5 Quelle est la raison d'être des nouvelles dispositions relatives à la publicité des instruments financiers?	29
7. IMPLIQUER LES CITOYENS	30

1. MIEUX COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR LE BÉNÉFICE DE TOUS

L'amélioration de la visibilité de la politique de cohésion est devenue une priorité absolue ces dernières années. Chaque année, les fonds de cohésion soutiennent des milliers de projets dans toute l'Europe, ils incarnent de la façon la plus tangible qui soit l'action de l'UE sur le terrain. Une communication plus efficace sur ces interventions permettrait de mieux sensibiliser les citoyens aux avantages que l'UE apporte à leur vie ainsi que de valoriser l'image publique de l'Union. En effet, plusieurs études ont montré que la politique de cohésion a une influence positive sur l'attitude des citoyens envers le projet européen.

Dans cette optique, les États membres et la Commission européenne se sont engagés à intensifier leurs efforts de communication sur les fonds de cohésion, y compris en améliorant la coopération. Dans ses conclusions datées du 25 avril 2017, le Conseil a demandé à toutes les autorités concernées des États membres de s'impliquer davantage dans une communication « large et systématique » sur les opportunités, les résultats et l'impact de la politique de cohésion. C'est à la fois un devoir et une opportunité.

Un devoir, car les États membres sont collectivement responsables de la conception – et, dans la plupart des cas, de la mise en œuvre – des politiques de l'UE et doivent donc contribuer davantage à leur visibilité. Communiquer sur l'Europe est une responsabilité commune, qui concerne autant les institutions européennes que les entités nationales et locales. Ceci s'applique d'autant plus à la politique de cohésion qu'elle est régie par le principe de la gestion partagée.

Une opportunité, parce qu'améliorer la visibilité des projets concrétisés grâce aux financements de l'UE profitera également à la réputation des institutions nationales et locales, dans la mesure où elles sont, en dernier ressort, chargées de la mise en œuvre des programmes.

C'est la philosophie sous-jacente qui devrait, selon nous, guider les activités de communication qui seront menées au cours de la prochaine génération de fonds de cohésion. Communiquer sur l'UE et la valeur ajoutée de l'intervention de l'UE n'est pas incompatible avec la promotion du rôle joué par les autorités de gestion au sein des États membres. Ce sont deux aspects d'une même chose, une caractéristique naturelle de la gestion partagée.

De même, il est important de sensibiliser les bénéficiaires à la véritable valeur ajoutée d'une meilleure communication sur leurs projets. Améliorer la visibilité d'un projet peut apporter de multiples avantages, par exemple en aidant son bénéficiaire à entrer en contact avec des partenaires potentiels pour des initiatives futures ou à attirer des investisseurs privés.

Communiquer sur l'UE ne doit pas être un poids supplémentaire; une bonne communication profitera à tous!

Le contexte réglementaire de la communication entourant la politique de cohésion a évolué au fil des périodes de programmation successives, de simples exigences relatives à la publicité sont progressivement devenues des obligations précises en matière de diffusion et de transparence. Au cours de la période 2014-2020, un jalon décisif a été franchi, et la communication est désormais reconnue comme une fonction stratégique des programmes. Les nouvelles dispositions pour la période 2021-2027 se conforment à cette approche. Elles s'efforcent de trouver un équilibre entre,

d'une part, renforcer les responsabilités des États membres, des autorités de gestion et des bénéficiaires et, d'autre part, alléger la charge réglementaire qui repose sur leurs épaules.

Le cadre réglementaire fixe les exigences minimales auxquelles les programmes et les projets doivent satisfaire en matière de communication. Toutefois, le succès de ces efforts dépend en fin de compte de l'engagement effectif, du professionnalisme et de l'expertise des autorités concernées et des promoteurs des projets. Ce qui signifie qu'il faut aller bien au-delà du seul respect des dispositions réglementaires. En d'autres termes, la communication ne doit pas être traitée comme un simple exercice bureaucratique consistant à cocher les bonnes cases. Elle doit être considérée comme un aspect central et une préoccupation fondamentale des programmes et des projets.

Cette brochure indique différents moyens auxquels il est possible de recourir pour améliorer la communication sur les fonds en s'appuyant sur les dispositions de la période 2021-2027.

2. LES NOUVEAUTÉS DU RÈGLEMENT 2021-2027

2021-2027	2014-2020
STRATÉGIE DE COMMUNICATION	
Les autorités de gestion doivent formaliser l'approche prévue en matière de communication dans une section spécifique du programme.	La stratégie de communication est un document distinct du programme et ne sera pas soumise à une évaluation formelle de la part de la Commission européenne.
RESPONSABILITÉS DES ÉTATS MEMBRES	
Les États membres doivent assurer une visibilité spécifique pour les opérations d'importance stratégique.	
EMBLÈME DE L'UE	
L'emblème de l'Union européenne doit figurer en bonne place sur tous les supports de communication, à côté de la mention «(co)financé par l'Union européenne», qui doit être indiquée dans son intégralité. Cette mention ne fait pas référence au fonds spécifique concerné. Hormis l'emblème de l'UE, aucune autre identité visuelle ou logo ne doit être utilisé pour mettre en évidence le soutien de l'UE.	L'emblème de l'UE doit être accompagné du nom «Union européenne», indiqué en toutes lettres, et d'une référence au fonds spécifique.

RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION ET RÉSEAUX

Les États membres doivent désigner un coordinateur national de la communication unique pour l'ensemble des fonds.

Le rôle du coordinateur de la communication en matière d'harmonisation des mesures de visibilité s'appliquant à tous les programmes est explicitement reconnu.

La Commission doit veiller au maintien d'un réseau unique pour tous les fonds, qui réunit les coordinateurs de la communication et les responsables de la communication des différents programmes.

Les États membres peuvent désigner un responsable national de la communication pour chacun des fonds.

La Commission peut mettre en place différents réseaux, par exemple un pour chaque fonds, avec des responsables de la communication nationaux et des responsables de la communication des programmes qui assurent l'échange d'informations.

RESPONSABILITÉS DES AUTORITÉS DE GESTION

Les autorités de gestion doivent mettre en place un site Web contenant des informations sur le programme, dans les six mois suivant son approbation.

Les autorités de gestion sont responsables de la publication sur le site Web du programme (ou sur le portail unique du site Web national), d'un calendrier des appels à propositions prévus et publiés. Ce calendrier doit être mis à jour au moins trois fois par an.

La liste des opérations doit être mise à jour tous les quatre mois.

Le règlement ne prévoit qu'une obligation implicite pour les programmes de disposer d'un site Web.

La liste des opérations doit être mise à jour tous les six mois.

RESPONSABILITÉS DES BÉNÉFICIAIRES

Pour les opérations d'importance stratégique ou supérieures à 10 millions d'euros, les bénéficiaires doivent organiser un événement ou une activité de communication impliquant la Commission et l'autorité de gestion.

Les bénéficiaires qui ne respectent pas les obligations de visibilité s'exposent à des corrections financières pouvant aller jusqu'à 3 % du soutien reçu.

Lorsque plusieurs opérations se déroulent au même endroit, une plaque ou un panneau d'affichage sera posé(e).

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Les rapports annuels d'exécution sont supprimés. Toutefois, dans le cadre de la préparation de la réunion annuelle d'examen, les États membres devront fournir à la Commission des informations sur la mise en œuvre des actions de communication et de visibilité des programmes.

Les rapports annuels d'exécution présentés en 2017 et 2019 doivent fournir des informations sur les résultats des actions d'information et de publicité des Fonds menées dans le cadre de la stratégie de communication.

COMITÉS DE SUIVI (CS)

Les CS «examinent la mise en œuvre des actions de communication et de visibilité».

(Le rôle du CS dans la supervision de l'exécution du PO, y compris en matière de communication, est renforcé).

Les CS «examinent la stratégie de communication du programme opérationnel».

3. RESPONSABILITÉS DES ÉTATS MEMBRES

Article 46

Chaque État membre veille:

a) à la visibilité du soutien dans toutes les activités concernant les opérations soutenues par les Fonds, en accordant une attention particulière aux opérations d'importance stratégique;

b) à ce que les citoyens de l'Union soient informés du rôle et des réalisations des Fonds par l'intermédiaire d'un portail internet unique permettant d'accéder à tous les programmes concernant cet État membre.

Les États membres ont la responsabilité de fournir des informations détaillées et précises sur le financement. Un site Web national unique doit être créé pour fournir ces informations.

3.1 Comment structurer au mieux le site Web national unique ?

Le site Web national unique sera le seul point d'entrée de la plupart des utilisateurs pour obtenir des informations sur les fonds. Il doit donc assurer le plus haut degré possible de navigabilité et d'accessibilité tout en fournissant un contenu pertinent et précis.

La page d'accueil du site Web national unique doit mettre en évidence les éléments suivants, soit directement, soit en indiquant des liens vers d'autres pages internes :

- Une description brève et claire du champ d'application et de l'objectif de la politique de cohésion et des fonds structurels (exemple 1)
- Les réalisations, qui doivent être illustrées à la fois par des exemples de projets financés et par des données (exemple 2)
- La liste des programmes et les liens directs vers leurs pages d'accueil, ou vers des pages ou sous-sections internes si ces programmes sont intégrés dans le site Web national unique (exemple 3)
- Des mises à jour sur la mise en œuvre du/des programme(s) (exemple 4)

Il appartient aux États membres de décider si le site Web national unique doit inclure les pages officielles des programmes ou s'il est de la responsabilité des programmes de créer des sites Web distincts et spécialisés. Dans l'idéal, le site Web national unique donne accès à la liste des opérations des programmes.

Idéalement, le site Web national unique est opérationnel dès le début de la période de programmation.

Exemple 1 – Expliquer la politique

Portail national unique France 2014-2020

Pour la période 2014-2020, 15,1 milliards d'euros sont alloués à la France pour mettre en œuvre cette politique.

FEDER	8,4 milliards d'euros (+ 1,1 milliard d'euros au titre de la coopération territoriale européenne)
FSE	5,5 milliards d'euros
IEJ	1,2 milliard d'euros

Exemple 2 – Mettre en valeur les réalisations

Portail national unique Slovénie 2014-2020

The screenshot shows the website for the Slovenian National Single Portal. At the top, there is a navigation bar with the European Union logo and text: "EUROPEAN UNION EUROPEAN STRUCTURAL AND INVESTMENT FUNDS". To the right, it says "Color theme", "Cohesion by 2013", and "SLOVENIČINA". Below this, there are links for "In focus", "Cohesion by 2020", "List of projects", "Post-2020", and "Blog".

The main heading is "Success stories of 2014-2020". Below it, there are tabs for "Cohesion by 2020", "Key documents", "Implementation", and "Success stories of 2014-2020".

The main text reads: "Hundreds of projects throughout Slovenia have received cohesion policy support in the programming period 2014-2020 and countless success stories have been created thanks to EU funding. This page has been created for you to have a look at some of the projects that were successfully implemented. The projects were either nominated by our readers or featured in our annual campaign EU Project, My Project. These projects make our everyday better and more beautiful and make the benefits of EU funding more visible. You can nominate successful EU-funded projects yourselves or browse through a list of all co-financed projects compiled on our website."

There is a section for "EU project, My project campaigns" with a list of years: 2015, 2016, 2017, and 2018.

Below this, there are three buttons: "Show all", "Select sector", and "Select region".

Four project cards are displayed:

- On-the-job-training**: Image of people working at a table.
- Fair Employment**: Image of a group of people in a meeting.
- Include and Activate!**: Image of people holding a sign that says "EU FUNDING".
- Multigenerational centres**: Image of colorful puppets.

Site Web national unique Pologne

The screenshot shows the website for the Polish National Single Portal. At the top, there is a navigation bar with the European Funds Portal logo and the European Union flag. Below this, there are links for "About the Funds", "Information Points", and "Programme Websites".

The main heading is "Learn more about European Funds". Below it, there are four icons representing different ways to learn more: "Discover how the Funds work", "Look through the documents", "Locate the Information Point", and "Search through the projects".

Below this, there is a large banner for "Projects successes" with the text: "Equipment and modernisation of the integrated science and research laboratories of the Excellence Centre BIOANDEP". It also includes the phone number "107 685 562-41 PLN" and a link "www.the-project-on-the-go.pl".

At the bottom, there are three statistics:

- 17 052** Activities results: enterprises supported
- 4 001** product innovations
- 3 015** projects allocated to the needs of persons with disabilities

Exemple 4 – État d'avancement de la mise en œuvre

Portail national unique Italie 2014-2020

OPENCOESIONE
Towards better use of development resources. Find out, follow, press forward.

HOME
PROJECTS
PROGRAMMES
ENTITIES
PROGRAMMING
RESOURCES AND INSTRUMENTS
OTHER CONTENTS

The 30th Summer Universiade begins today in Naples, Italy. A new data card with OpenCoesione projects related to the refurbishment, extraordinary maintenance and other projects concerning the area's sports facilities (arenas, stadiums, swimming pools, gymnasiums, and more) that will be hosting competitors for the event is on line.

[Read the Data Card.](#)



FINANCING OPPORTUNITIES 2014-2020
Go here to find and download funding opportunities for potential beneficiaries for the execution of investment projects financed by 2014-2020 cohesion policy resources.

Open: 241 (€ 4.7 billion)
 Expiring in next 7 days: 0 (€ 0)

2014-2020 programming period ▾
GO TO LIST OF PROJECTS

Funding monitored (including leveraged public resources) € 49.0 billion	Payments monitored (including leveraged public resources) € 10.8 billion	Projects monitored 296,924		
<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;"> ✓ <div> <p>Completed projects</p> <p>5%</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;"> 👉 <div> <p>Settled projects</p> <p>1%</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;"> 🔄 <div> <p>Open projects</p> <p>80%</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;"> ⊖ <div> <p>Not started projects</p> <p>13%</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;"> ⊕ <div> <p>Undetermined</p> <p>0%</p> </div> </div>

Data in euro
Updated on 28/02/2019, 2017-13 UE Programmes data [under review](#) and 2014-2016 UE Programmes [progressive loading](#)

Portail national unique République tchèque 2014-2020



DotaceEU.cz
European Funds Portal
in the Czech Republic

[Log in](#) 

How EU funds help
 How to obtain a subsidy
 EU funds in the Czech Republic
 Statistics and Analysis
 Contacts

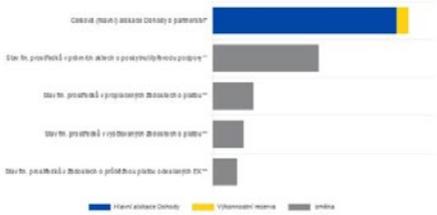
Statistics and Analysis > Absorption in the period 2014-2020

Absorption in the period 2014-2020

In the current programming period the Czech Republic has at its disposal nearly 24 billion euros. The current progress of the absorption can be thanks to summarized information as well as the depiction of the month-on-month progress. For illustrative purposes the data have been projected into charts and tables. The attached files also contain summarized monthly information and quarterly reports on the ESF Funds implementation in the CR.

Monthly summary of the ESF Funds implementation in the CR in the period 2014-2020 (bln CZK)

k 30. 6. 2018



The enclosed chart shows the balance of the drawing in all of the programmes against the total volume of finances available to the CR during the period 2014-2020.

More information is available in the Czech

3.2 Comment les États membres doivent-ils assurer la visibilité des opérations d'importance stratégique ?

Les opérations d'importance stratégique sont des projets qui apportent une contribution essentielle à la réalisation des objectifs d'un programme. Elles se veulent les initiatives les plus représentatives d'un programme dont elles incarnent les objectifs.

Les activités de communication déployées par les États membres susceptibles de mieux mettre en évidence ce rôle sont les suivantes :

- Organiser des (mini) campagnes dédiées portant sur le ou les projet(s).
- Organisation d'événements d'inauguration.
- Soutenir une forte couverture médiatique des projets, d'autant plus lorsqu'ils atteignent un certain niveau de maturité (conférence de presse, communiqué de presse, invitation des journalistes à visiter le projet, autre événement médiatique).
- Diffuser des informations sur les projets via le portail unique et/ou les sites Web des programmes (par exemple dans une section spécifique dédiée sur le portail unique).
- Élaborer un ensemble de matériel promotionnel (brochures par exemple), également à l'usage de la Commission.

Ces actions seront d'autant mieux mises en œuvre si elles sont menées en étroite coopération avec l'autorité de gestion concernée et le bénéficiaire, car des efforts communs et coordonnés apportent une plus grande valeur ajoutée que des actions fragmentées.

4. COORDINATEUR NATIONAL DE LA COMMUNICATION ET RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION

Article 48

1. *Chaque État membre désigne un coordonnateur pour les activités de visibilité, de transparence et de communication en rapport avec le soutien des Fonds, y compris les programmes au titre de l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg), lorsque l'autorité de gestion est située dans cet État membre. Le coordonnateur en matière de communication peut être désigné au niveau de l'organisme visé à l'article 71, paragraphe 6, et coordonne les mesures de communication et de visibilité entre programmes.*

Le coordonnateur en matière de communication associe les organismes suivants aux activités de visibilité, de transparence et de communication:

a) les représentations de la Commission européenne et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, ainsi que les centres d'information Europe Direct et d'autres réseaux concernés, et des organisations d'enseignement et de recherche;

b) d'autres partenaires concernés visés à l'article 8, paragraphe 1.

2. *Chaque autorité de gestion désigne un responsable de la communication pour chaque programme. Un responsable de la communication peut être chargé de plusieurs programmes.*

3. *La Commission maintient un réseau regroupant les coordonnateurs en matière de communication, les responsables de la communication et les représentants de la Commission, afin d'échanger des informations sur les activités de visibilité, de transparence et de communication.*

Le nouveau règlement favorise une plus grande harmonisation des mesures de visibilité dans tous les domaines grâce à une coordination nationale renforcée et à une coopération accrue entre toutes les parties prenantes.

4.1 Quel est le rôle du coordinateur national de la communication et des responsables de la communication des programmes ?

La nomination d'un coordinateur national de la communication responsable de tous les fonds, en plus des responsables de la communication de chaque fonds, vise à renforcer la coordination à l'échelle nationale sur l'ensemble des programmes, y compris INTERREG.

Le coordinateur national de la communication est chargé par le règlement d'assurer un meilleur alignement et une meilleure intégration des mesures de communication des différents programmes. L'adoption de visuels, d'une argumentation cohérente et de messages communs permettra, entre autres éléments, de remplir au mieux cet objectif. Dans le même temps, nous suggérons de laisser aux programmes individuels une marge de manœuvre suffisante pour concevoir et mettre en œuvre des actions en fonction de leurs besoins de communication spécifiques.

Pour assurer une coordination efficace, il est essentiel d'établir un réseau national incluant les responsables de la communication de tous les programmes (y compris, si possible, les programmes de développement rural). Ce réseau constituera une plate-forme pour l'échange de savoir-faire et le développement d'approches communes. Des réunions régulières, au moins deux fois par an, seront organisées. Le coordinateur national pourra également inviter des représentants des organismes mentionnés dans l'article 48, paragraphe 1, points a) et b), tels que la CE, le PE ou les centres d'information Europe Direct, à participer aux réunions du réseau national, de manière régulière ou occasionnelle. Idéalement, les fonctions de coordinateur de la communication et de responsable de la communication des programmes seront des postes à plein temps occupés par des personnes possédant une expérience avérée en matière de communication sur la politique de cohésion.

Lorsque la structure organisationnelle le permettra, les coordinateurs nationaux de la communication pourront agir en tant que porte-parole des fonds de l'UE pour le pays.

IMPORTANT: Afin de mettre en œuvre un cadre de communication sur les fonds cohérent, il serait bénéfique que la nomination du coordinateur de la communication se fasse au plus tôt, à savoir dès le début de la période de programmation. De même, il est conseillé aux autorités de gestion de nommer un responsable de la communication dès l'adoption du programme. Nous suggérons de notifier cette nomination en temps utile à la Commission afin de faciliter les échanges.

Exemples d'éléments de communication communs à tous les programmes :

France – "L'Europe s'engage en..."

Au cours de la période 2014-2020, la France a adopté un logo et un message uniques (« l'Europe s'engage en... ») pour tous les programmes du pays bénéficiant de fonds ESI, avec la possibilité de les personnaliser à l'échelle de chaque fonds ou région.



En 2014-2020, la Pologne a adopté un modèle, une structure et des visuels communs pour les pages Web de tous les programmes.



4.2 Comment le coordinateur de la communication doit-il impliquer les organismes indiqués dans l'article 48? Quelles autres parties prenantes devraient être impliquées?

Les autorités nationales et les autorités du programme ne doivent pas être les seules à communiquer. La coopération avec un large éventail d'organismes est essentielle pour améliorer la portée et l'impact des efforts de communication. Il appartient aux coordinateurs de la communication de définir la manière la plus efficace d'assurer la liaison avec ces entités en fonction des spécificités du système national et/ou des pratiques existantes. Il serait important de préciser la nature de leur implication dans les stratégies/plans de communication. Il est également important d'impliquer, dans la mesure du possible, les organismes énumérés dans l'article 8 (1), car ils peuvent jouer un rôle clé en tant que multiplicateurs. Idéalement, des réunions régulières devraient se tenir avec les représentants de ces organismes.

4.3 Comment fonctionnera le réseau européen des responsables de la communication?

En s'appuyant sur l'expérience des périodes précédentes, le réseau offrira une plateforme pour l'échange d'informations et la discussion sur les défis communs. Pour la première fois, il couvrira l'ensemble des fonds visés par le RDC.

5. RESPONSABILITÉS DES AUTORITÉS DE GESTION

Article 49

1. L'autorité de gestion veille à ce que, dans un délai de six mois à compter de la décision portant approbation du programme, il existe un site internet spécifique contenant des informations sur les programmes dont elle est responsable, qui portent sur les objectifs, les activités, les possibilités de financement existantes et les réalisations du programme.

2. L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet visé au paragraphe 1, ou sur le portail internet unique visé à l'article 46, point b), d'un calendrier des appels à propositions prévus, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes:

- a) la zone géographique couverte par l'appel à propositions;
- b) l'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné;
- c) la catégorie de candidats éligibles;
- d) le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions;
- e) la date de début et de fin de l'appel à propositions.

3. L'autorité de gestion met la liste des opérations sélectionnées en vue de bénéficier d'un soutien des Fonds à la disposition du public sur le site internet dans au moins une des langues officielles des institutions de l'Union et met cette liste à jour au moins tous les quatre mois. Chaque opération dispose d'un code unique. La liste comporte les informations suivantes:

- a) dans le cas d'entités juridiques, le nom du bénéficiaire et, dans le cas de marchés publics, le nom du contractant;
- b) lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le prénom et le nom de famille;
- c) pour les opérations financées par le FEAMPA en lien avec un navire de pêche, le numéro d'identification dans le fichier de la flotte de pêche de l'Union visé dans le règlement d'exécution (UE) 2017/218 de la Commission (47);
- d) le nom de l'opération;
- e) l'objectif de l'opération et les réalisations escomptées ou effectives;
- f) la date du début de l'opération;
- g) la date d'achèvement prévue ou réelle de l'opération;
- h) le coût total de l'opération;
- i) le fonds concerné;
- j) l'objectif spécifique concerné;
- k) le taux de cofinancement par l'Union;
- l) l'indicateur d'emplacement ou la géolocalisation de l'opération et du pays concernés;
- m) dans le cas d'opérations mobiles ou d'opérations concernant plusieurs emplacements, la situation géographique du bénéficiaire, lorsque le bénéficiaire est une personne morale; ou la région de niveau NUTS 2, lorsque le bénéficiaire est une personne physique;
- n) le type d'intervention dans le cas de l'opération réalisée conformément à l'article 73, paragraphe 2, point g).

Les données visées au premier alinéa, points b) et c), sont supprimées à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de publication initiale sur le site internet.

4. Les données visées aux paragraphes 2 et 3 du présent article sont publiées sur le site internet visé au paragraphe 1, ou sur le portail internet unique visé à l'article 46, point b), du présent règlement, dans des formats ouverts, lisibles par machine, comme prévu à l'article 5, paragraphe 1, de la directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil (48), ce qui permet le tri, la recherche, l'extraction, la comparaison et la réutilisation de données.

5. L'autorité de gestion informe les bénéficiaires que les données seront rendues publiques avant que leur publication n'ait lieu conformément au présent article.

6. L'autorité de gestion veille à ce que les matériels de communication et de visibilité, notamment au niveau des bénéficiaires, soient mis à la disposition, sur demande, des institutions, organes ou organismes de l'Union, et à ce qu'une licence non exclusive, irrévocable et exempte de redevance soit accordée à l'Union, lui permettant d'utiliser ces matériels et tous les droits préexistants qui y sont attachés conformément à l'annexe IX. Cela n'entraîne ni coûts supplémentaires importants ni charge administrative importante pour les bénéficiaires ou l'autorité de gestion.

Le règlement renforce les responsabilités des autorités de gestion en matière de transparence et de visibilité. Dans le même temps, les exigences juridiques sont simplifiées et allégées.

5.1 À quoi doit ressembler une page Web/un site Web du programme ?

La page Web ou le site Web du programme constitue la principale source d'information pour les bénéficiaires potentiels et les citoyens. Conformément au règlement, le site Web doit être mis en ligne au plus tard dans les six mois suivant l'adoption du programme mais, par souci de transparence, plus tôt le site Web sera opérationnel, mieux ce sera.

Il importe de veiller à ce que la conception du site Web permette une navigation aisée. Il n'existe pas de formule unique pour cela. Toutefois, quelques critères de base peuvent être pris en compte :

- Assurer une navigation facile grâce à un contenu simplifié, une navigation hiérarchisée et une conception adaptée.
- Tout site Web doit s'efforcer de répondre aux **critères d'accessibilité du W3C**.
- Les pages doivent présenter des titres de navigation précis et facilement reconnaissables (et inclure des icônes!). Il importe que les visiteurs aient une idée générale de ce qu'ils vont trouver sur une page avant même de cliquer sur un lien.
- Optimisation pour les dispositifs mobiles.

5.2 Quelles sont les informations qui doivent figurer sur le site Web du programme?

Conformément au règlement, la page d'accueil doit permettre un accès facile et direct aux éléments suivants :

- Une section présentant en termes simples les informations principales du programme : objectifs et priorités, portée géographique et/ou thématique, montant total alloué (exemple 1).
- Appel à projets (exemple 2).
- Une section sur les résultats incluant des données et des exemples de projets (exemple 3).

D'autres informations importantes doivent également être indiquées sur la page Web :

- Coordonnées de l'autorité de gestion ;
- Documents du programme ;
- Liste des opérations.

Par ailleurs, la page d'accueil devra :

- Mettre en évidence le logo de l'UE et la mention relative au (co)financement, conformément aux normes techniques établies par le règlement. Cela peut être réalisé en plaçant ces éléments dans la zone de visualisation de tout dispositif numérique, afin que l'utilisateur n'ait pas à faire défiler la page.
- Mettre en évidence les boutons de partage et de suivi des programmes sur les médias sociaux.
- Fournir une fonction de recherche et/ou permettre une navigation facile dans le menu (« plan du site »).

Exemple 1 – Fournir des informations générales sur le programme

Site Web Interreg Europe centrale 2014-2020

The screenshot displays the 'PROGRAMME IN NUMBERS' section of the Interreg Central Europe 2014-2020 website. It features four priority areas at the top, each with a brief description and a 'Discover' button:

- INNOVATION:** We make CENTRAL EUROPE more innovative and competitive by addressing socio-economic challenges and needs related to smart growth.
- LOW CARBON:** We reduce the carbon footprint in CENTRAL EUROPE by increasing the use of renewable energies and improving energy efficiency.
- NATURE & CULTURE:** We value the environment and culture in CENTRAL EUROPE by protecting and sustainably using natural and cultural heritage and resources.
- TRANSPORT:** We better connect CENTRAL EUROPE by reducing gaps between peripheral, less accessible regions and well-connected centres.

Below these, the 'PROGRAMME IN NUMBERS' section is presented in a dark blue background with white and orange text:

- 246** MILLION ERDF (represented by a Euro symbol)
- 9** PROGRAMME COUNTRIES (represented by a location pin icon)
- 4** THEMATIC PRIORITIES (represented by four icons: a person, a gear, a leaf, and a network)
- 10** SPECIFIC OBJECTIVES (represented by three arrows pointing up and right)

Exemple 2 – Appels à projets

PO Norte 2020 – Appels à projets

The screenshot shows the 'CONCURSOS' (Calls for Projects) section of the NORTE2020 website. The page header includes the logo 'NORTE2020' and navigation links for 'PROGRAMA', 'CONCURSOS', 'DOCUMENTOS', 'REGULAMENTAÇÃO E NORMAS', 'APOIO AO UTILIZADOR', and 'REGRAS DE COMUNICAÇÃO'. There are also social media icons for Twitter, Facebook, and Instagram.

The main content area is titled 'CONCURSOS | CONCURSOS ABERTOS' and includes a 'FILTROS' section with search criteria:

- Data de início:**
- Código de Aviso:**
- Designação do Concurso:**

A 'APLICAR' button is located to the right of the filters. Below the filters, there is a 'LISTAGEM DE AVISOS POR CATEGORIAS' section with the following categories:

- COMPETITIVIDADE E INTERNACIONALIZAÇÃO (6 AVISOS)
- INCLUSÃO SOCIAL E EMPREGO (5 AVISOS)
- CAPITAL HUMANO (3 AVISOS)
- SUSTENTABILIDADE E EFICIÊNCIA NO USO DE RECURSOS (10 AVISOS)
- ESTRATÉGIAS E INTERVENÇÕES TRANSVERSAIS (2 AVISOS)
- ESTRATÉGIAS DE EFICIÊNCIA COLETIVA PROVERE - PROJETOS ÂNCORA - 2º Anúncio 2018

Additional information includes the date of the call (29/11/2018) and the date of the announcement (30/09/2019). A red box highlights 'AVISO N° NORTE-28-2018-37' with links for 'Alteração ao Aviso (14/02/2019)' and 'Alteração ao Aviso (31/05/2019)'. A link for 'Anexos' is also present.

On the left side, there is a section titled 'ÚLTIMAS ATUALIZAÇÕES' with a list of updates:

- 02-09-2019: Concursos abertos [ler >](#)
- 05-09-2019: Normas e Orientações [ler >](#)
- 29-07-2019: Regulamentação Comunitária [ler >](#)
- 29-07-2019: Regulamentação Nacional [ler >](#)

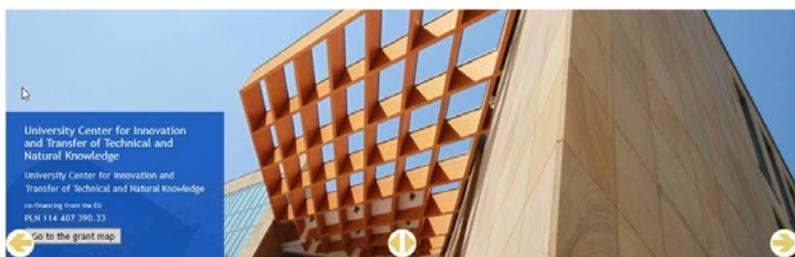
At the bottom left, there is a red box with the text 'Balcão 2020' and a note: 'O seu ponto de acesso para apresentação de candidaturas' with a circular arrow icon.

The screenshot shows the 'Bandi' (Calls for Projects) section of the Calabria Europa website. It features a search bar and a grid of six project cards:

- Garanzia Giovani Tirocini**: Al lavoro per una Calabria al lavoro. Ultimo aggiornamento 02-08-2019.
- LIVING LAB**: Soluzioni innovative per problemi di rilevanza sociale. Ultimo aggiornamento 02-08-2019.
- Realizzazione indagine demoscopica multiscopo**: Avviso esplorativo. Ultimo aggiornamento 02-08-2019.
- Bando Master Universitari - Annualità 2019-2021**: Una Calabria sempre in crescita. Ultimo aggiornamento 01-08-2019.
- Bando voucher percorsi di Alta Formazione professionalizzante inclusi nel catalogo regionale**: Una Calabria sempre in crescita. Ultimo aggiornamento 01-08-2019.
- Bando Fare Scuola Fuori dalle Aule - III edizione - Anno 2019**: Una Calabria sempre in crescita. Ultimo aggiornamento 23-07-2019.

Exemple 3 – Communiquer les résultats

PO Basses-Carpates 2014-2020



MESSAGES

For yourself, loved ones, everyone!

12-06-2019

[read more](#)

Invitation to public consultation on the draft Assumptions for the Partnership Agreement for 2021-2027

31-07-2019

[read more](#)

Training for Beneficiaries of Measure 1.4.1. Direct grants, project type: SME development

31-07-2019

[read more](#)

2513 SIGNED CONTRACTS	PLN 9238 million VALUE OF SIGNED CONTRACTS	PLN 6394 million THE VALUE OF CO-FINANCING FROM THE EU
PLN 3927 million BENEFICIARIES WERE PAID	190 ORGANIZED TRAINING	12605 TRAINING PARTICIPANTS

5.3 Que doivent faire les autorités de gestion pour se conformer au mieux à l'obligation de publication préalable des informations

Cette exigence vise à améliorer la transparence des appels pour financement, en particulier dans le but de permettre une participation plus large, plus rapide et mieux informée des bénéficiaires potentiels.

Les autorités de gestion peuvent publier le calendrier des appels prévus dans une section dédiée du site Web, qui sera bien mise en évidence sur la page d'accueil (par exemple focus/fenêtre/section sur la page d'accueil énumérant les appels à venir avec un lien cliquable pour accéder à plus d'informations).

Les autorités de gestion doivent s'efforcer de présenter ces informations dans un langage simple et clair.

Conformément au règlement, pour chaque appel à venir, les informations indicatives suivantes doivent être fournies dans le calendrier des appels prévus (et elles doivent être mises à jour au moins trois fois par an) :

- zone géographique couverte par l'appel à propositions;
- objectif spécifique ou politique concerné;
- type de demandeurs éligibles;
- montant total de l'appel;
- date de début et de fin de l'appel.

D'autres informations complémentaires utiles concernent les types de projets soutenus, les dépenses éligibles et les procédures de candidature prévues.

Exemple : Communiquer sur les appels à projets

Ministère de l'Intérieur finlandais, Fonds pour les affaires intérieures

- **6 mois avant** : article de presse présentant les informations de base sur l'appel (+ tweet)
- **2-3 mois avant** : article de presse présentant des informations plus spécifiques
- **1 mois avant** : article de presse sur les sessions de présentation téléphoniques « call clinics » (45 min en tête-à-tête avec un candidat, questions de dernière minute sur la candidature, etc.)
- **Le jour de l'ouverture de l'appel** : publication d'un communiqué de presse, d'un article sur notre site Web et sur celui du ministère, d'une annonce dans les principaux journaux
- **Fin de l'appel** : article de presse sur les candidatures reçues + liste des candidatures, courrier électronique aux comités de suivi
- **Quand les décisions de financement sont prêtes** : communiqué de presse sur les projets financés avec lien vers les listes de projets mises à jour sur le site Web, courrier électronique aux comités de suivi

Exemple : Programmes de travail Horizon 2020 (portail des participants)

The screenshot displays the Horizon 2020 Framework Programme (H2020) portal. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'SUBMISSIONS/TENDERS', 'HOW TO PARTICIPATE', 'PROJECTS/RESULTS', 'HOW TO APPLY FOR', and 'SUPPORT'. Below this, a banner for 'Horizon 2020 Framework Programme (H2020)' is visible. A red banner below the banner contains the text: 'From Monday 16:00 until Tuesday 17:00 (UTC+1) Legal Entity and Bank Account information only will be published under the Best Management Practice. The Working Bank Account, Services and Programs Submissions in the Rights Area of the FP7 Portal will be unavailable.' The main content area is titled 'Funding and tenders' and shows '240 results'. A sub-header indicates '240 of Funding and tender opportunities for your calendar or subscribe to the RSS feed (optional)'. Below this, there is a section 'See all calls for services published by EC' and a list of funding opportunities. The first entry is 'Pan-European advanced manufacturing excellence and training for SMEs (H2020-FP-08-2020)', with a 'View' button and a 'Funding dates' of 'Monday 16 - August 2020'. The second entry is 'PhD-students Innovation Hub (H2020-01-01-2020)', with a 'View' button and a 'Funding dates' of 'Monday 16 - 17 October 2020'. The third entry is 'Boost rural economies through cross-sector digital service platforms (H2020-01-2020)', with a 'View' button and a 'Funding dates' of 'Monday 16 - October 2020'. On the left side, there is a search bar and several filter options: 'Filter by submission status' (with checkboxes for 'Invited', 'Open', and 'Closed'), 'Filter by programme (only for grants)' (with a dropdown menu), 'Filter by programme part' (with a dropdown menu), 'Filter by focus area' (with a dropdown menu), and 'Filter by cross-cutting priority' (with a dropdown menu).

This screenshot is identical to the one above, showing the Horizon 2020 Framework Programme (H2020) portal. It displays the same navigation bar, banner, red notice, and 'Funding and tenders' section with 240 results. The list of funding opportunities includes 'Pan-European advanced manufacturing excellence and training for SMEs (H2020-FP-08-2020)', 'PhD-students Innovation Hub (H2020-01-01-2020)', and 'Boost rural economies through cross-sector digital service platforms (H2020-01-2020)'. The left sidebar contains the same search and filter options.

Exemple – Publication préalable d'informations sur les appels prévus

Page Web du PO Calabre 2014-2020 (résumé d'un appel à venir)

The screenshot shows the Calabria Europa website interface. At the top, there are logos for Calabria Europa, the Italian Government, and the European Union. Below the navigation bar, the main content area features a large banner for the 'Bando Fare Scuola Fuori dalle Aule - III Edizione' with an illustration of children and a teacher. To the right of the banner, there is a list of other bands under the heading 'Altri bandi'. Below the banner, there is a section for 'Una Calabria sempre in crescita' with sub-sections for 'Obiettivi' and 'Beneficiari'.

Calabria Europa Il portale web dei Fondi Regionali e Comunitari

DIPARTIMENTO PROGRAMMAZIONE NAZIONALE E COMUNITARIA REGIONE CALABRIA

POR Calabria 2014-2020 *Per il futuro è un lavoro quotidiano*

UNIONE EUROPEA REPUBBLICA ITALIANA REGIONE CALABRIA

HOME | DIPARTIMENTO | POR | 53 | BANDI | BENEFICIARI | PARTENARIATO | COMUNICAZIONE | ASOC | CONTATTI

HOME | BANDI | BANDI FARE SCUOLA FUORI DALLE AULE - III EDIZIONE - ANNO 2019

Bando Fare Scuola Fuori dalle Aule - III Edizione

02/08/2019
Garanzia Giovani Tirocini

01/08/2019
LIVING LAB

02/08/2019
Realizzazione indagine demoscopica multiscopo

01/08/2019
Bando Master Universitari - Annualità 2019-20-21

01/08/2019
Bando voucher percorsi di Alta Formazione professionalizzante inclusi nel catalogo regionale

23/07/2019
Bando Fare Scuola Fuori dalle Aule - III edizione - Anno 2019

Bando Fare Scuola Fuori dalle Aule - III edizione - Anno 2019

Asse: 12 / Azione: 10.1.1 / Fondo: FSE / Stato del bando: [grainformazione](#)

Una Calabria sempre in crescita

Sintesi | Allegati | Contatti | Cronologia

Obiettivi

La Regione Calabria intende promuovere la realizzazione di progetti integrati extracurricolari rivolti alle scuole primarie e secondarie di 1° e 2° grado, ubicate nei comuni facenti parte dell'Appendice 1 "Elenco Comuni beneficiari della Strategia per le Aree Interne - S.R.A.I. - ai sensi della Delibera n. 215 del 05/06/2018" da realizzare prioritariamente nel territorio regionale calabrese e comunque al di fuori della sede dell'istituzione scolastica, finalizzati alla riduzione del fallimento precoce e della dispersione scolastica e formativa nelle aree ad elevato disagio sociale.

Beneficiari

Le istituzioni scolastiche statali primarie e secondarie della regione Calabria ubicate nei comuni facenti parte dell'Appendice 1 "Elenco Comuni beneficiari della Strategia per le Aree Interne - S.R.A.I. - ai sensi della Delibera n. 215 del 05/06/2018" in modalità singola. Sarà riconosciuta premialità ai progetti provenienti da aree rispetto

5.4 Comment la liste des opérations doit-elle être établie ?

La liste des opérations doit être facilement accessible à partir de la page d'accueil. Elle doit être mise à disposition dans un format informatique lisible (CSV, XLS) et actualisée tous les quatre mois. L'organisation des rubriques doit suivre celle du règlement et, si possible, cette présentation doit exister en anglais ou en français.

6. RESPONSABILITÉS DES BÉNÉFICIAIRES

Article. 50

1. Les bénéficiaires et les organismes mettant en œuvre les instruments financiers font mention du soutien octroyé par les Fonds à l'opération, y compris des ressources réutilisées conformément à l'article 62:

a) en fournissant sur le site internet officiel, si un tel site existe, et les sites de médias sociaux du bénéficiaire une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, qui met en lumière le soutien financier de l'Union;

b) en apposant de manière visible une mention mettant en avant le soutien octroyé par l'Union sur les documents et le matériel de communication relatifs à la mise en œuvre d'une opération qui sont destinés au public ou aux participants;

c) en apposant des plaques ou des panneaux d'affichage permanents bien visibles du public, présentant l'emblème de l'Union conformément aux caractéristiques techniques figurant à l'annexe IX, dès que la réalisation physique d'opérations comprenant des investissements matériels commence ou que les équipements achetés sont installés, en ce qui concerne:

i) les opérations soutenues par le FEDER ou le Fonds de cohésion dont le coût total est supérieur à 500 000 EUR;

ii) les opérations soutenues par le FSE+, le FTJ, le FEAMPA, le FAMI, le FSI ou l'IGFV dont le coût total est supérieur à 100 000 EUR;

d) en apposant, en un lieu bien visible du public, pour les opérations ne relevant pas du point c), au moins une affiche de format A3 au minimum, ou un affichage électronique équivalent, présentant des informations sur l'opération qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds; lorsque le bénéficiaire est une personne physique, il veille, dans la mesure du possible, à ce que des informations appropriées soient disponibles, qui mettent en avant le soutien octroyé par les Fonds, en un lieu visible du public ou au moyen d'un affichage électronique;

e) pour les opérations d'importance stratégique et les opérations dont le coût total dépasse 10 000 000 EUR, en organisant une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable.

Lorsque le bénéficiaire du FSE+ est une personne physique ou pour les opérations bénéficiant d'un soutien au titre de l'objectif spécifique défini à l'article 4, paragraphe 1, point m), du règlement FSE+, l'obligation énoncée au point d) du premier alinéa ne s'applique pas.

Par dérogation au premier alinéa, points c) et d), pour les opérations bénéficiant

d'un soutien du FAMI, du FSI et de l'IGFV, le document qui précise les conditions du soutien peut établir des exigences spécifiques pour l'affichage public d'informations sur le soutien octroyé par les Fonds lorsque cela est justifié pour des raisons de sécurité et d'ordre public conformément à l'article 69, paragraphe 5.

2. En ce qui concerne les fonds pour petits projets, le bénéficiaire respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 35, paragraphe 5, du règlement Interreg.

En ce qui concerne les instruments financiers, le bénéficiaire s'assure au moyen des conditions contractuelles que les bénéficiaires finaux respectent les exigences énoncées au paragraphe 1, point c).

3. Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 47 ou des paragraphes 1 et 2 du présent article, et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée.

Les exigences de publicité des bénéficiaires sont également simplifiées et harmonisées entre les fonds.

Les autorités de gestion ont rédigé un large éventail de conseils et de directives destinés aux bénéficiaires afin de les aider à promouvoir avec succès leurs projets et le financement de l'UE. Selon le principe de la gestion partagée, elles sont les mieux placées pour guider et soutenir les bénéficiaires dans leurs activités de communication.

Ci-dessous, quelques suggestions pratiques, rédigées principalement sur la base des questions et des réactions du réseau INFORM.

6.1 Comment un bénéficiaire peut-il signaler le soutien de l'UE sur les comptes des médias sociaux?

L'aide de l'UE peut être indiquée de manière visible dans la description du compte de médias sociaux du bénéficiaire. Les informations listées à l'article 50, paragraphe 1, point a) du RDC peuvent être indiquées dans la biographie/le profil afin d'être toujours visibles. Les posts publiés pour fournir des mises à jour régulières sur les activités et les résultats peuvent également inclure des histoires personnelles d'utilisateurs finaux réels du projet.

The image shows a Twitter profile for the SHERPA Project (@SherpaMED). The profile bio reads: "@MEDProgramme project for a 'Shared knowledge for Energy Renovation in buildings by Public Administrations' (SHERPA) Testing and capitalising activities". It shows 394 following and 495 followers. A pinned tweet from July 4 says "Good news 🌟 our 5th Newsletter is out!". The right sidebar shows "You might like" with accounts like @Consumeless12, @InterregMedRE, and @maestrale_MED.

6.2 Combien de temps un panneau d'affichage ou une plaque doivent-ils rester en place?

Des panneaux ou des plaques permanents doivent être placés sur le site de l'opération, dès le début de celle-ci, comme indiqué à l'article 50, paragraphe 1, points c) et d) du RDC. Les autorités de gestion peuvent aider les bénéficiaires à choisir le format le plus approprié en leur laissant la flexibilité nécessaire en termes de dimensions et de matériaux à utiliser.

Les plaques et les panneaux d'affichage doivent rester en place de manière permanente.

Un problème commun est de satisfaire à l'obligation de disposer de matériel d'information permanent dans le cadre de règles rigoureuses de reconstruction historique. Un modèle simple et adaptable, sans restriction de matériaux et avec une restriction minimale de taille, aide les bénéficiaires et réduit le besoin de conseils individuels.

6.3 Quelles sont les obligations supplémentaires pour les projets d'importance stratégique?

Il convient d'organiser au moins un événement ou une activité qui mette en évidence le soutien de l'UE. Si un seul de ces événements ou activités est organisé, il devrait idéalement s'agir de l'inauguration du projet. L'autorité de gestion et la Commission doivent en être informées en temps utile, par exemple au moins trois mois à l'avance, afin d'avoir la possibilité d'assister à l'événement. L'événement ou l'activité doit être accessible aux médias, et les utilisateurs finaux potentiels doivent être invités afin de découvrir les nouvelles réalisations. En outre, ces activités peuvent inclure une journée portes ouvertes pendant la mise en œuvre du projet.

6.4 Comment les États membres doivent-ils déterminer le taux de correction financière?

Il appartient aux États membres de décider de la manière la plus appropriée et la plus efficace de mettre en œuvre cette disposition. La détermination de la correction financière doit être proportionnelle à la taille du projet et à l'ampleur de la déficience identifiée.

6.5 Quelle est la raison d'être des nouvelles dispositions relatives à la publicité des instruments financiers?

La part des fonds de cohésion mis à disposition par l'intermédiaire des instruments financiers (IF) n'a cessé de croître au cours des dernières périodes de programmation. Le règlement 2021-2027 introduit des dispositions simplifiées visant à étendre encore leur utilisation. Les dispositions en matière de visibilité s'appliquant aux instruments financiers sont ainsi renforcées. Les organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers ont l'obligation légale de communiquer sur le soutien apporté par les fonds. Les bénéficiaires finaux sont également tenus de respecter les mêmes exigences de publicité que les bénéficiaires des subventions. Dans cette optique, il est important que les autorités de gestion accordent également une attention particulière à la visibilité des instruments financiers. Le meilleur moyen d'y parvenir serait de mettre en place des méthodes de communication ad hoc s'appuyant sur des messages sur mesure pour cibler les bénéficiaires potentiels de ces instruments. Les résultats obtenus via les IF doivent également faire l'objet d'une communication plus dynamique. Les autorités de gestion doivent encourager les organismes de mise en œuvre afin qu'ils intensifient leurs efforts de communication, en les soutenant le cas échéant. Il est essentiel de tenir compte du fait que les IF exigent une approche spécifique de la communication vis-à-vis des subventions.

7. IMPLIQUER LES CITOYENS

L'engagement constant auprès des citoyens est essentiel pour renforcer l'identité et la démocratie européennes et accroître l'appropriation du projet européen. Les commissaires sont activement encouragés à s'impliquer dans les dialogues avec les citoyens dans toute l'Union.

L'engagement des citoyens ne fonctionnera que s'il va dans les deux sens. Ces dialogues sont l'occasion de présenter l'agenda politique de la Commission et, surtout, d'écouter les idées des citoyens et leurs attentes.

Les initiatives visant à encourager un débat authentique avec les citoyens et leur participation active tout au long du cycle d'une politique peuvent devenir des outils très puissants pour sensibiliser à cette politique et engendrer une véritable appropriation et un soutien parmi les citoyens.

Voici quelques exemples d'initiatives élaborées par la Commission auxquelles les autorités nationales et régionales peuvent adhérer ou qu'elles sont susceptibles de reproduire et d'adapter au contexte local.

At the School of Open Cohesion

« At the School of Open Cohesion » (ASOC) est un défi éducatif qui propose un cours en ligne ouvert à tous (MOOC) conçu pour les élèves du secondaire. Il promeut l'engagement des étudiants dans le suivi de l'efficacité des investissements de la politique de cohésion de l'UE par l'utilisation de données publiques ouvertes. L'initiative vise également à encourager une culture de la citoyenneté active, à promouvoir la responsabilité des institutions publiques et à sensibiliser les jeunes à la politique de cohésion. Ce défi éducatif est associé à un concours : les étudiants participants devront réaliser un produit de communication destiné à illustrer les résultats de leur travail et rivaliseront avec leurs pairs au niveau national et européen.

[At the School of Open Cohesion](#)

#EUinmyregion

Il s'agit d'une campagne lancée au sein de l'Union européenne afin d'encourager les citoyens à découvrir les projets européens dans leur environnement proche.

[EU in My Region/Journées portes ouvertes](#)

#EUinmyregion/Campagnes régionales

Les régions d'Europe s'associent à la Commission pour mener une série de campagnes régionales à saveur ultra-locale, et avec le sourire!

[EU in My Region/Campagnes régionales](#)

REGIOSTARS

Depuis 2008, la Commission européenne remet les prix REGIOSTARS à des projets financés par l'UE qui ont démontré leur excellence et la valeur de leurs approches novatrices en matière de développement régional. Afin d'inspirer d'autres régions et d'autres gestionnaires de projet à travers l'Union, les participants sont mis à l'honneur dans le cadre d'activités de communication menées à l'échelle européenne. Les prix REGIOSTARS récompensent des projets portant sur cinq catégories thématiques (croissance intelligente, durable et inclusive, développement urbain et un sujet défini chaque année).

[Plus de détails sur le concours de cette année.](#)

Smart Regions

L'initiative Smart Regions, en collaboration avec Euronews, s'est donné pour objectif d'effectuer un tour d'Europe, visitant les villes où les projets de la politique de cohésion réduisent les disparités régionales et apportent des avantages réels et tangibles aux communautés de toute l'UE.

[Smart Regions](#)

Base de données des projets

Au fil des ans, des centaines de milliers de projets dans toute l'UE ont bénéficié d'investissements dans le cadre des programmes de politique régionale de l'UE. Consultez notre base de données pour découvrir quelques exemples du large éventail de projets qui ont bénéficié d'un soutien.

[Base de données des projets](#)

Portail « Données ouvertes » des Fonds ESI

Le portail « Données ouvertes » des Fonds ESI permet à tout un chacun de vérifier les progrès réalisés en matière d'investissements au niveau de l'UE, par thème, par pays ou par fonds. Les données peuvent être visualisées, intégrées dans d'autres sites ou téléchargées à des fins d'analyse.

[Portail « Données ouvertes » des Fonds ESI](#)

#EUREGIONSWEEK

La Semaine européenne des régions et des villes est un événement annuel de quatre jours au cours duquel des villes et régions exposent leur capacité à créer de la croissance et des emplois et à mettre en œuvre la politique de cohésion de l'Union européenne, démontrant ainsi l'importance de l'implication au niveau local et régional pour la bonne gouvernance européenne.

[EURegionsWeek](#)

Les succès du FEAMP

« Les succès du FEAMP » est une campagne qui met en avant les résultats positifs des financements du FEAMP. Elle vise à sensibiliser et à obtenir le soutien d'un public plus large de non-experts et à encourager les communautés côtières, les entrepreneurs, les chercheurs à compter sur le soutien de l'UE pour leurs projets.

[Page d'accueil de la politique maritime et de la pêche](#)

#EUinmyregion



ec.europa.eu/info/region



EUinmyregion